

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
15 novembre 2021

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
15 novembre 2021, en la salle municipale à 20:00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCE

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Monsieur	Pierre Lévesque	Conseiller siège N°2
Madame	Marie-Eve Rioux	Conseillère siège N°3
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N°4
Monsieur	Rock Bérubé	Conseiller siège N°5
Madame	Sonia Dussault	Conseiller siège N°6

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Madame Jennifer Laflamme assiste à la séance et sera assermentée à la fin de la séance de conseil.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

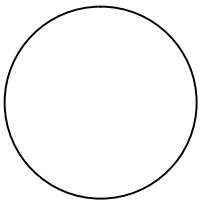
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal 4 octobre 2021
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes
6. Information du maire et des conseillers
7. Calendrier des séances de conseil
8. Résolution PPA
9. Formation projet de Loi 49
10. Membre du comité de consultation d'urbanisme
11. Représentant au comité Défi-Relance
12. Fondation de la santé de La Mitis
13. Utilisation du gymnase par le comité stratégie jeunesse intermunicipal
14. Signataires et signatures
15. Achat de matériaux pour faire un local d'archivage
16. Affaires diverses :
A) Maire suppléant
17. Période de questions
18. Levée de la séance

01-15-11-2021

Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE



4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021

02-15-11-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2021 soit adopté.
ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

03-15-11-2021

Il est proposé par madame Marie-Eve Rioux et résolu à la majorité des membres présents que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 62 820.34 \$.
ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un suivi des rencontres et événements auxquels il a assisté.

7. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

04-15-11-2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des membres présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 heures :

10 janvier	7 février
7 mars	4 avril
2 mai	6 juin
4 juillet	1 août
12 septembre	4 octobre
7 novembre	5 décembre

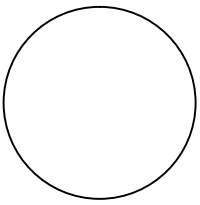
QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE.

8. RÉSOLUTION PROGRAMME «PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION »

05-15-11-2021

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire du programme « Projets particuliers d'amélioration » est répartie par circonscription électorale provinciale;



CONSIDÉRANT QUE cette répartition est faite en fonction du nombre de kilomètres de routes locales, soit plus de 40 km pour la municipalité de Padoue;

CONSIDÉRANT QUE les députés, en collaboration avec les municipalités et les MRC, établissent une programmation annuelle des travaux d'amélioration en privilégiant le réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE certaines voies publiques de Padoue nécessitent, au-delà de l'entretien régulier, réfection, rechargement et reprofilage;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents que le Conseil de la municipalité de Padoue demande une aide à M. Pascal Bérubé, député de Matapédia-Matane, d'un montant de 100 000 \$, dans le cadre du programme « Projets Particuliers d'Amélioration », afin de procéder à la réfection du rang 6, une partie du rang 8 pour un montant de 40 000 \$ et aussi à la réfection et drainage de la partie est de la rue Beaulieu pour un montant de 60 000 \$ pour ainsi faire un total de 100 000 \$.

ADOPTÉE.

9. FORMATION PROJET DE LOI 49 (PL49)

06-15-11-2021

Il est proposé par madame Marie-Eve Rioux et résolu à la majorité des membres présents :

D'autoriser madame Line Fillion, directrice générale, à suivre la formation sur le projet de Loi 49 (PL49) le 30 novembre en webinaire au coût de 125.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE.

10. MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

07-15-11-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constitué un comité consultatif d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que les membres et officiers du comité sont nommés par résolution du conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que la durée du mandat des membres du comité est d'au plus deux (2) ans et qu'il est renouvelable;

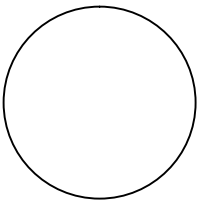
CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que le comité consultatif d'urbanisme est composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 119-1998 constituant un comité consultatif d'urbanisme stipule à l'article 5 que le comité est composé d'un membre du conseil municipal et de trois résidents de la municipalité de Padoue;

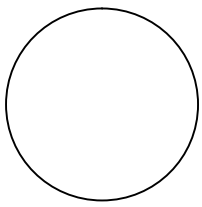
CONSIDÉRANT QUE les membres du comité, à l'exception du membre représentant le conseil municipal, ont été nommés par la résolution numéro 04-18-08-2021 le 18 août 2021.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Sonia Dussault et résolu à la majorité des membres présents que le conseil municipal de Padoue nomme madame Jennifer Laflamme à titre de membre représentant le conseil municipal au sein du comité consultatif d'urbanisme et présidente de ce comité, et ce, pour un mandat de deux (2) ans débutant à la date d'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.



- 08-15-11-2021
11. REPRÉSENTANT AU COMITÉ DÉFI-RELANCE
- Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :
- De nommer madame Sonia Dussault comme représentante de la municipalité au comité Défi-Relance Padoue.
ADOPTÉE.
- 09-15-11-2021
12. FONDATION DE LA SANTÉ DE LA MITIS
- Il est proposé par monsieur Pierre Lévesque et résolu à la majorité des membres présents :
- Que la municipalité fasse un don de 80.00 \$ à la Fondation de la Santé de La Mitis.
ADOPTÉE.
- 10-15-11-2021
13. UTILISATION DU GYMNASSE PAR LE COMITÉ JEUNESSE INTERMUNICIPAL
- Il est proposé par monsieur Pierre Lévesque et résolu à la majorité des membres présents :
- De permettre au comité jeunesse intermunicipal d'utiliser le gymnase les lundi soir pour faire des activités physique et madame Josy-Anne Bérubé est la personne responsable.
ADOPTÉE.
- 11-15-11-2021
14. SIGNATAIRES ET SIGNATURES
- CONSIDÉRANT que suite aux élections du 7 novembre 2021, madame Jennifer Laflamme a été élue maire de la municipalité de Padoue;
CONSIDÉRANT que monsieur Gilles Laflamme sera destitué de cette fonction lors de l'assermentation de madame Jennifer Laflamme;
CONSIDÉRANT que cette assermentation sera effectuée après la séance du 15 novembre 2021.
POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des membres présents :
- Que les signataires pour la municipalité de Padoue auprès de la caisse soient madame Jennifer Laflamme, maire, madame Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que madame Lucette Algerson conseillère.
Que deux signatures soient requises pour les chèques et les effets bancaires.
ADOPTÉE.
- 12-15-11-2021
15. ACHAT DE MATÉRIAUX POUR UN LOCAL D'ARCHIVAGE
- Il est proposé par madame Marie-Eve Rioux et résolu à la majorité des membres présents :
- De faire l'achat de matériaux pour faire un local d'archivage des documents municipaux.
ADOPTÉE.



16. AFFAIRES DIVERSES

A) MAIRE SUPPLÉANT

Remis à la prochaine séance.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a été respectée pour les 3 contribuables présents.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

13-15-11-2021

Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 20:45 heures.
ADOPTÉE.

Approbation des résolutions

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, tenue en la salle municipale, à 20:00 heures.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

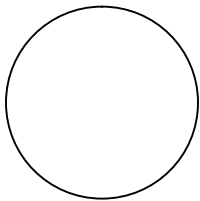
Gilles Laflamme, maire

16-11-2021
Date

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 16 novembre 2021.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021 À 19:00 HEURES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 22 novembre 2021, en la salle municipale, à 19:00 heures à laquelle étaient présents : madame Jennifer Laflamme, maire, mesdames Marie-Eve Rioux, Sonia Dussault, Lucette Algerson conseillères, messieurs Rock Bérubé et Pierre Lévesque, conseillers,

Le tout formant quorum sous la présidence de madame Jennifer Laflamme, maire.

Line Fillion, directrice générale, est aussi présente.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. Présences
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. TECQ 2019-2023
4. Demande collective au programme de soutien à la mise en œuvre de plan d'action en faveur des aînés
5. Nomination des officiers responsables – règlement 258-2021 concernant les nuisances publiques
6. Période de questions
7. Levée de la séance

01-22-11-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation soit et est adopté tel que lu.
ADOPTÉE.

3. TECQ 2019-2023

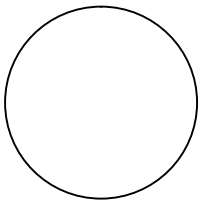
02-22-11-2021

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par madame Marie-Eve Rioux et résolu à la majorité des membres présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;



- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

ADOPTÉE

4. DEMANDE COLLECTIVE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES ÂÎNÉS

03-22-11-2021

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec poursuit son programme de soutien financier pour la mise en œuvre des plans d'action MADA à travers le Québec.

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA vise à aider la municipalité et à encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et à concrétiser une vision de société pour tous les âges.

CONSIDÉRANT QUE le territoire de La Mitis est directement touché par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que l'habitation, la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport.

CONSIDÉRANT QUE la table vieillir en santé sur le territoire de La Mitis accueille favorable la mise en œuvre des plans d'action MADA sur l'ensemble du territoire

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents de prendre part à la demande collective au programme de soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés et demander à la MRC de La Mitis de coordonner les travaux permettant d'effectuer une demande collective au programme de soutien à la mise en œuvre de plan d'action en faveur des aînés.

ADOPTÉE.

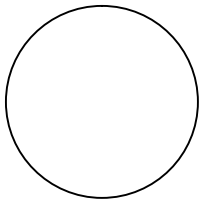
5. NOMINATION DES OFFICIERS RESPONSABLES – RÈGLEMENT 258-2021 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES

04-22-11-2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 3 mai 2021 le Règlement numéro 258-2021 concernant les nuisances publiques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit nommer par résolution les officiers responsables pour l'application de ce règlement.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des membres présents que le conseil municipal de Padoue :



- Nomme comme officier responsable du Règlement numéro 258-2021 concernant les nuisances publiques :

Michel Lagacé
Gabriel Dumont
Jean-Philippe Quimper

- Autorise ces personnes à appliquer le Règlement numéro 258-2021 concernant les nuisances publiques.

- Autorise ces personnes à délivrer des avis, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité de Padoue.

ADOPTÉE.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions respectée pour les contribuables présents.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

05-22-11-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 19:50 heures.

ADOPTÉE.

Approbation des résolutions

Je, Jennifer Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 22 novembre 2021, tenue à la salle municipale, à 19:00 heures.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

Jennifer Laflamme, maire

22-11-2021
Date

SIGNÉ : _____
Jennifer Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par Madame la Maire le 23 novembre 2021.

RAPPORT D'ÉLECTION DU 07 NOVEMBRE 2021

FIN DES MISE EN CANDIDATURES DU 1 OCTOBRE 2021

Après la fin des mises en candidatures le 1 octobre 2021 à 16h30, six (6) postes sont comblés, dont voici les résultats :

Au poste de maire : 2 candidatures, soit : Mesdames Jennifer Laflamme et Réjeanne Ouellet, élection le 7 novembre 2021.

Au poste de conseillers :

Siège N° 1 : vacant

Siège N° 2 : Monsieur Pierre Lévesque est élu sans opposition.

Siège N° 3 : Madame Marie-Eve Rioux est élu sans opposition.

Siège N° 4 : Madame Lucette Algerson est élue sans opposition.

Siège N° 5 : Monsieur Rock Bérubé est élu sans opposition.

Siège N° 6 : Madame Sonia Dussault est élue sans opposition.

ÉLECTION DU 7 NOVEMBRE 2021

Résultat des élections aux postes :

Maire :

Madame Jennifer Laflamme : 118 votes

Madame Réjeanne Ouellet : 44 votes

Madame Jennifer Laflamme est donc élue au poste de maire.

Tous les membres du conseil qui ont été élus, sont assermentés et peuvent siéger à la séance du conseil du mois de novembre.

Donné à Padoue, ce 12^e jour du mois de novembre 2021.

Line Fillion, présidente d'élection

RAPPORT D'ÉLECTION DU 12 DÉCEMBRE 2021

FIN DES MISE EN CANDIDATURES DU 5 NOVEMBRE 2021

Après la fin des mises en candidatures le 5 novembre 2021 à 16h30, le poste de conseiller au siège N° 1 n'est pas comblé

Au poste de conseiller :

Siège N° 1 : vacant

Donné à Padoue, ce 6^e jour du mois de novembre 2021.

Line Fillion, présidente d'élection

